

Le Groupe Nexter mène ses activités de façon responsable avec intégrité, transparence et rigueur. Le Groupe est convaincu que l'exemplarité dans l'application de ces principes est indispensable pour la pérennité et le succès de la société.

Le Groupe Nexter s'applique à respecter l'ensemble des lois et des règlements qui s'applique à ses activités et attend le même engagement de la part de ses fournisseurs et partenaires.

En signant cette Charte les fournisseurs et partenaires s'engagent à faire tout leur possible pour respecter et faire respecter ces règles par leurs employés et leurs fournisseurs, dans le respect des dispositions contractuelles et législations applicables.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à alerter le Groupe Nexter lors de la survenance d'un événement susceptible d'affecter leurs engagements de respect de cette Charte.



## CHARTRE FOURNISSEURS GROUPE NEXTER

### **Santé et sécurité des travailleurs**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à maintenir un environnement de travail sûr, qui ne nuit pas à la santé et à la sécurité de leurs salariés, sous-traitants et visiteurs. Les fournisseurs et partenaires doivent respecter l'ensemble des lois applicables relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs.

### **Non-discrimination et harcèlement**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter le principe de non-discrimination à ne faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, situation familiale, nationalité, origine sociale ou ethnique, état de santé ou handicap, ou apparence physique. En outre, les fournisseurs et partenaires s'engagent à prévenir et à sanctionner les situations de harcèlement physique, moral ou psychologique.

### **Respect des droits humains**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à traiter avec respect et dignité chaque individu, en respectant les droits et libertés fondamentaux des êtres humains. Le travail des enfants doit être proscrit, étant entendu que l'âge légal minimum de travail peut varier selon les pays.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les lois et réglementations interdisant la traite des êtres humains, le travail forcé et l'esclavage.

### **Dialogue social**

Les fournisseur et partenaires s'engagent à respecter les droits des travailleurs à la liberté d'association et à créer un climat favorable au dialogue social au sein de leur société.

## **Prévention de la corruption et trafic d'influence**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à conduire leurs activités conformément au principe d'intégrité et à respecter l'ensemble des lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, les fournisseurs et partenaires ne feront aucune offre, promesse, don d'un avantage, quelconque, pécuniaire ou non, à une personne pour obtenir des distinctions, des emplois, des contrats, ou toute autre décision favorable, ou pour qu'elle exerce son influence pour obtenir de telles faveurs.

De plus, les fournisseurs et partenaires s'engagent à accomplir des vérifications raisonnables avant l'entrée en relation avec des tiers afin de prévenir et de détecter le risque de corruption et trafic d'influence.

## **Respect des règles sur les échanges commerciaux**

Les fournisseurs et partenaires sont informés que tout ou partie du Groupe Nexter vend des produits soumis aux restrictions liées aux matériels de guerre et assimilés.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de détention, fabrication et commercialisation de matériels de guerre et assimilés, de contrôle des exportations et du contrôle des importations concernant tout composant, sous ensemble ou document contenant des données techniques dans les pays où ils opèrent.

## **Respect du droit de la concurrence**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les lois relatives à la libre concurrence et à s'interdire toutes pratiques anti-concurrentielles. A ce titre, ils s'engagent notamment à respecter le principe de libre fixation du prix et à s'interdire d'échanger des informations sensibles au regard du droit de la concurrence.

## **Cadeaux et invitations**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à encadrer strictement les cadeaux et invitations reçus et offerts par sa société de telle sorte que leur valeur soit raisonnable et qu'ils ne puissent pas influencer une décision. Les fournisseurs et partenaires doivent également s'assurer que l'offre d'un cadeau ou d'une invitation est autorisé par la loi et par les règles qui s'appliquent au bénéficiaire.

## **Fraude**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à ne pas recourir à la fraude, à l'escroquerie, à la falsification ou à la tromperie pour obtenir un avantage quel qu'il soit, cela inclut toutes manœuvres de vol et détournement de biens.

## **Relation avec les autorités**

Dans leurs relations avec l'administration et les autorités gouvernementales les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations, notamment relatives aux marchés publics.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent également à interdire le versement de paiements de facilitation.

## **Contrefaçon**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à mettre en place des processus adaptés et efficace pour minimiser le risque d'utilisation de pièces et de matériels contrefaits dans leurs produits finis.

## **Conflit d'intérêts**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à éviter toute situation dans laquelle leurs intérêts personnels ou celui d'un de leurs salariés entre en contradiction avec le Groupe Nexter et parait influencer l'exercice libre et impartial de leurs missions professionnelles.

## **Minerais**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les lois et réglementations applicables aux « minerais de conflit », notamment l'étain, le tantale, le tungstène et l'or.

## **Respect de l'environnement**

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les réglementations environnementales en vigueur et à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de limiter leurs impacts sur l'environnement.

## **Signature du représentant dûment habilité du fournisseur ou partenaire**

Nom :

Prénom:

Titre :

Date :

Signature

Cachet de l'entreprise